



**HAL**  
open science

# Mayotte, une collectivité territoriale française face à de multiples défis

Guy Fontaine

► **To cite this version:**

Guy Fontaine. Mayotte, une collectivité territoriale française face à de multiples défis. Travaux & documents, 1999, Propos géographiques sur le Sud-Ouest de l’océan Indien, 11, pp.123–136. hal-02175040

**HAL Id: hal-02175040**

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02175040v1>

Submitted on 2 Sep 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Mayotte, une collectivité territoriale française face à de multiples défis<sup>1</sup>

GUY FONTAINE  
MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN GÉOGRAPHIE, HDR  
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

## INTRODUCTION

Mayotte, sous bannière française depuis 1841 lorsque que son sultan, fort contesté, Adriantsouli lui céda « son territoire » contre une rente annuelle et viagère de 1 000 piastres<sup>2</sup>, en rupture avec ses « sœurs » comoriennes depuis 1975, est une Collectivité Territoriale de la République Française où le Défi est permanent voire insupportable.

Une succession d'éléments-contraintes manifeste à la fois :

- du passage d'une situation traditionnelle « proche de l'environnement naturel » à une situation contemporaine
- et de tous ses avatars.

Ici, dans cette Collectivité territoriale de la République Française, et plus que jamais, des incontournables pèsent sur le développement économique et social d'un pays et d'une population

---

1. Pour notre participation à ce numéro de *Travaux & Documents* de notre Faculté, nous avons choisi de proposer un texte en rapport avec le thème qui depuis quelques années est au cœur de notre réflexion, celui de la valorisation des espaces insulaires et leur mise en réseau (programme CREGUR), thématique que nous avons développée pour notre HDR de décembre 1997.

Mayotte en marge du Monde c'est la conséquence d'un certain nombre de défis. Ces défis ont été déjà évoqués dans d'autres revues (cf. bibliographie) et dans d'autres lieux mais ils sont essentiels à une bonne connaissance de Mayotte. Cela explique que nous ayons, encore une fois, choisi d'en parler dans ce numéro car Mayotte c'est aussi l'environnement proche de notre département, mieux la connaître est important pour un pays qui veut jouer un rôle majeur dans ce monde india-océanique.

2. Ce qui déjà, « tordrait le cou » à l'argumentation que Mayotte serait française par la seule volonté de sa population.

qui a de plus en plus de mal à comprendre qu'un territoire français depuis plus d'un siècle et demi soit tant en retard sur les autres espaces français.

Ces incontournables ont pour nom :

- défi démographique,
- défi de l'espace et de l'insularité,
- défi de société,
- défi de développement,
- défi de politique interne française,
- défi de géopolitique mondiale.

C'est cette situation que nous avons choisie de vous montrer, à travers les principaux aspects.

## DÉFIS DE L'ESPACE INSULAIRE

### Isolation

80 km d'Anjouan, 190 km de la Grande Comore, 320 km de Nossi-Bé, 1 700 km de La Réunion, 1 500 km des Seychelles : ce sont là les signes évidents de l'isolement qui frappe cette île. L'histoire des échanges semblait déjà la condamner : elle n'apparut qu'au 16<sup>e</sup> siècle sur les cartes et bien que située idéalement sur le Routes des Indes, à l'aller notamment, elle n'a pas séduite les trafiquants Arabes et Européens. Mayotte, malgré des navettes plus importantes de la compagnie aérienne régionale « réunionnaise » Air Austral et son port en eau profonde de Longoni, fait figure d'île enclavée, mal reliée à l'extérieur et notamment à l'espace dans lequel elle est censée s'insérer, la France.

### Exiguïté et enclavement

Ile-archipel, Mayotte voit ses deux espaces : Grande Terre, « l'hippocampe » et ses 360 km<sup>2</sup> et Petite-Terre, 15 km<sup>2</sup>, elle-même reliée par un tombolo double au célèbre Rocher, résidence des fondateurs de l'Établissement, être séparés par un bras de mer de 2,8 km dont seules les barges assurent la continuité diurne. Si les altitudes sont faibles – Mt Benara 653 m –, l'histoire géologique – la plus ancienne des îles de l'archipel comorien et ses 8 millions d'années, et l'exiguïté – 40 km de long sur 20 de large – la divisent en de nombreux bassins versants, lignes de crêtes, grands promontoires jusqu'au lagon. Tout cela réduit les communications

aux seules côtes et explique que l'une des plus importantes actions de la jeune collectivité ait été le désenclavement, coûteux mais indispensable, des villages.

Le climat tropical humide marqué par les pluies de mousson de novembre à mars donne de fortes pluies, quelques rares mais ô combien dramatiques cyclones – Kamisy en 1984 est dans toutes les mémoires –, un coût supérieur au budget de la collectivité. Cela rend les conditions de circulation et les contacts humains extrêmement difficiles mais règle la vie d'une activité agricole de subsistance dont le riz pluvial est le pivot. La saison sèche, celle de la récolte du riz, est le moment où la vie collective se réorganise et où les liens économiques et sociaux se resserrent.

Pluviométrie intense, fortes pentes, sols épais et facteurs anthropiques – une très forte pression démographique – intensifient un processus d'érosion qui, de plus en plus, touche un lagon dont les 1 100 km<sup>2</sup> et le magnifique plan d'eau de 20 à 70 m de profondeur, aux nombreuses passes, demeurent, avec les récifs, les joyaux de Mayotte.

La Nature est l'un des grands défis de cette île. Le Mahorais doit engager un combat permanent avec son milieu. Cette situation est d'autant préjudiciable que la société s'appuie sur de primordiaux mouvements internes. Tout phénomène qui les perturbe devient un lourd handicap pour le développement économique, social et culturel.

#### DÉFI DÉMOGRAPHIQUE

ANNÉE	NBRE D'HABITANTS
1841	3 000
1904	8 000
1975	66 000
1991	97 000
1997	131 000
2020	300 000

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : Mayotte est en pleine explosion démographique. Compte tenu du taux d'accroissement annuel moyen (autour de +6 %), qui s'explique par un taux de mortalité qui a été ramené au niveau de celui de pays développés (soit 6 ‰) et une natalité et une fécondité particulièrement élevées (respectivement 43 ‰ et 5,2 enfants par femme), du fait que 60 % de la population ont moins de 20 ans et 50 % moins de 15 ans, on voit

combien la situation est particulièrement dramatique car elle marque profondément tous les domaines aussi bien économiques, sociaux que culturels. Une situation qui est encore aggravée par les problèmes de l'immigration. Au solde migratoire de +3 % il faut ajouter l'épineux et dramatique problème des clandestins Anjouannais, bravant, aux risques de leur vie, quotidiennement, les kilomètres les séparant d'une île qui représente, pour eux, un univers de « prospérité », le comble !, et de sécurité. Ces quelques 20 000 clandestins<sup>3</sup> ajoutent à une situation déjà compliquée et porteuse d'un avenir « sombre » et cela malgré une politique cherchant à maîtriser la natalité. La pensée néomalthusienne a conduit, ici, aussi, à rechercher, à « équilibrer » un développement économique lent par un freinage des naissances (depuis 1979). Mais on se heurte, ici, à des composantes sociologiques, religieuses, et au système même des couples et à la composition de la population. On ne citera, pour apprécier la situation, que l'instabilité des couples par la trop facile répudiation, ce qui fait que nombre de jeunes femmes, ayant déjà un enfant, mais abandonnées par leur époux, n'ont pas d'autres solutions que de chercher un nouvel époux, union d'où sortiront de nouvelles naissances et le pourcentage élevé de femmes fécondes qui ne cesse de croître.

Mayotte s'enfonce ainsi dans le « surpeuplement », posant toute une série de problèmes. Parmi eux :

- la progression du chômage : aujourd'hui 40 % de la population active est au chômage et les quelques 600 entreprises, employant 7 000 salariés dont le 1/3 dans le secteur public, ne peuvent et ne pourront pas faire face à une demande de 10 000, elles qui créent moins de 500 emplois par an.
- l'enseignement et la formation sont directement frappés par la démographie. De 8 000 scolarisés et un collège en 1976 on est passé aujourd'hui à près de 45 000, 5 collèges, 2 lycées et l'on prévoit 300 bacheliers en 1998. Des chiffres qui montrent à la fois l'effort considérable en terme de moyens matériels et leur insuffisance à répondre à une demande de formation croissante. Ici « surscolarisation » et « sous-scolarisation » sont de mise. Surscolarisation quand on mesure le coût par rapport

---

3. Mais le sont-ils pour tous ? Certains faits montrent qu'il y a une exploitation de cette « manne » corvéable et malléable, ce qui laisse penser que leur imputer l'évolution dramatique de la démographie et de l'état sanitaire est pour le moins, discutable.

au budget de la collectivité<sup>4</sup> et sous-scolarisation quand on sait qu'il y a encore 10 000 enfants pour qui le cours moyen 2<sup>e</sup> année est le butoir du cursus scolaire car seulement 40 % d'une classe d'âge passe en 6<sup>e</sup> après avoir réussi le « sésame » de l'examen d'entrée, examen qui depuis longtemps a disparu des tablettes des autres espaces. Cette déperdition est déjà en place dès le cours préparatoire où 30 % des enfants redoublent, taux montant à 50 % au Cm2. Une situation qui est aussi à mettre en relation avec la maîtrise plus qu'insuffisante d'une langue française qui n'est pas la « lingua franca » de l'île. Et si l'on ajoute que ce système éducatif produit et produira, de plus en plus, des diplômés qui, après avoir coûté cher à la Collectivité, risquent de coûter encore plus cher parce que celle-ci sera incapable de leur offrir les emplois qu'ils attendent.

Cette pression démographique pèse aussi, de plus en plus lourdement, sur l'environnement naturel et économique. La progression des zones d'habitat car ici, aussi la politique est à la densification des centres, l'accélération de la déforestation par les zones de culture et les infrastructures publiques, font que le rapport hommes/espace ne cesse de se dégrader. On est ainsi passé d'une densité inférieure à 100 hab./km<sup>2</sup> en 1958 à 252 en 1991 et elle sera, en 2000, supérieure à 400 hab./km<sup>2</sup>.

## DÉFI DE SOCIÉTÉ

Un peuple mahorais fruit de processus d'acculturation et d'assimilation

L'île « microcosme de l'océan Indien » (ALLIBERT, 1984) c'est l'histoire d'un peuple qui a connu deux grandes phases d'acculturation.

La première est liée à l'arrivée, sur un territoire où les premières phases de peuplement remontent au 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> siècle, du mouvement shirazien parti du Moyen-Orient (Iran actuel) qui, à partir du 12<sup>e</sup> siècle, en plusieurs vagues va toucher l'Inde, l'océan

---

4. L'Etat français a attendu près de 20 ans, depuis la mise en place de la Collectivité territoriale, pour prendre totalement en charge la rémunération des instituteurs mahorais.

Pour 252 salles de classes livrées en 97 : 115 millions de Francs.

Pour 1 300 Mahorais en Enseignement supérieur à La Réunion et en Métropole : 37 millions de Francs.

Indien. Mouvement qu'il faut lier au développement du commerce entre la côte Est africaine, l'Inde et le Golfe persique et imposant un islam sunnite shaféite. Mais ici, on ne trouvera pas la créativité, l'innovation et les évolutions décisives qu'ont connues les autres espaces. Les espaces india-océaniques sont ainsi restés pour ainsi dire des zones « marginales » où les musulmans qui s'y installèrent eurent une attitude de « coloniaux », uniquement préoccupés par l'imprégnation de normes et de valeurs élaborées au « centre » c'est à dire dans les « métropoles » afin d'assurer l'expansion islamique. Ceci explique qu'ici le développement urbain fut médiocre, l'implantation shirazienne ne créant que des associations villageoises et stimulant une agriculture de subsistance, imposant l'islam dans un univers matrilineaire et matrilocal<sup>5</sup> et établissant un système hiérarchisé de classes nobles et non-nobles.

La seconde est liée à la colonisation qui eut un effet « égalisateur » sur la société mais qui imposa un système où la « situation » (économique, sociale) remplace l'hérédité. Les razzias malgaches du 18<sup>e</sup> siècle épuisèrent un territoire se vidant de sa population réfugiée en Petite Terre et Dzaoudzi. Mayotte fut alors le terrain d'affrontements dynastiques où le pouvoir ne cessait d'être remis en question. Une situation qui conduisit à la cession de l'île à la France. La Monarchie de Juillet y voyait là un moyen de compenser la perte de l'Île de France passée entre les mains de l'ennemi héréditaire anglais, un renforcement d'une politique de recherche de points d'appui pour la marine et, enfin, une excellente base avancée pour la future conquête de Madagascar. De 1846 à 1886<sup>6</sup>, Mayotte prend rang de colonie sucrière qui en fait ira de déboires en déboires, en 1901 la fermeture de la dernière usine marque la fin d'un rêve. L'après-canne à sucre avec la vanille, la citronnelle et l'ylang-ylang se met en place au moment même où l'île n'est plus seule, le protectorat sur l'ensemble de l'archipel ayant considérablement réduit son intérêt. Un bilan colonial qui montre qu'à Mayotte, comme dans l'ensemble de l'archipel, l'exploitation coloniale n'a jamais atteint le stade d'économie de plantation — aux structures certes particulières mais où les investissements étaient

---

5. Une société fondée sur le lignage maternel (matrilinéarité) et matrilocale (l'époux habite chez sa femme).

6. 1886-1887 : mise en place du Protectorat français sur l'ensemble des îles Comores.

importants — pour se contenter d'une économie de traite à faible investissement.

De ces deux principales phases d'acculturation, complétées par d'autres imprégnations, est né le « Wa » (Peuple) « Maore » (de Mayotte). Ce n'est pas un groupe ethnique (se perpétuant biologiquement) c'est le fruit de ces différentes phases d'acculturation et d'assimilation intégrant des Arabes, des Bantous, des Mahorais, des Africains de l'Est, des Malgaches dans une façon de « vivre et de penser » mahoraises, dans une communauté de vie, de religion (l'Islam). Un peuple qui exprime son unité face à des minorités mais dirigeantes : celle des « mzoungous » (quelques 1 500 métropolitains), Malgaches (récents et chrétiens), créoles et Indiens musulmans dans une atmosphère dépourvue (du moins jusqu'ici) de velléité revendicative.

#### Une société islamique et villageoise

L'Islam omniprésent est la religion et le guide de la vie du Mahorais. Ciment d'une société riche en clivages, l'Islam est une force qui n'a pas hésité à tisser un écran culturel imperméable au christianisme européen qui a accompagné, voire dirigé, la colonisation. Mais il s'est aussi imposé comme intermédiaire incontournable pour une administration désireuse de « toucher » la population. C'est l'Islam qui est à la base du statut personnel. Faute de loi organisant les modalités d'un passage au statut civil d'un droit commun qui régit l'ensemble des habitants de la communauté française, la grande majorité des Mahorais ont encore un statut personnel, comme d'ailleurs le permet l'article 75 de la Constitution<sup>7</sup>. Ce statut constitue un fondement de leur société traditionnelle et régit principalement les droits des personnes, de la famille ainsi que les droits patrimoniaux. Un statut dont certaines spécificités sont « choquantes » aux yeux des textes français, européens et convention des droits de l'Homme, citons : la polygamie<sup>8</sup>, l'absence de régime matrimonial entre époux, la possibilité de répudiation de la femme

- 
7. « Les citoyens de la République qui n'ont pas le statut de droit civil commun seul visé à l'article 34 conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé ».
  8. Seuls les citoyens de droit commun sont passibles du délit de bigamie et de célébration de mariage par un ministre du culte (le cadi) avant le maire (articles 433-20 et 433-21 du nouveau code pénal modifiés par l'ordonnance du 28 mars 1996).



par le mari, l'absence de reconnaissance des enfants naturels (avec tout ce que cela représente en terme de succession), l'existence d'une propriété collective et de catégories spécifiques de biens.

Cette société mahoraise est une société rurale qui s'organise dans le cadre du quartier, du village où le groupe prime sur l'individu, c'est aussi une société intégrationniste où la violation des règles sociales est punie. Le village n'est pas qu'un lieu d'habitat c'est, avant tout, une communauté aux règles établies où l'appartenance à la communauté se fait par la reconnaissance qu'a un individu de s'occuper des affaires du village. Ce qui fait l'unité du village c'est son affirmation face à l'extérieur sans se mettre en autarcie. Non sa territorialité juridique ce sont ses fonctions de Communauté morale, d'unité de possession foncière, d'unité de décision qui lui donnent une place de premier plan voire prioritaire dans cette société et culture rurale.

Les centres urbains (Mamoudzou, Dzaoudzi notamment) portent la marque de la colonisation dont commerce et situation stratégique étaient les composantes. Mais ces centres sans originalité, même s'ils sont de plus en plus transformés par les bouleversements survenus depuis quelques décades, n'ont pas rompu avec le rural, encore près de 20 % de la population « urbaine » gagne sa vie grâce à des activités agricoles. Ici, aussi, comme dans nombre de pays du Tiers-Monde, on semble vouloir faire jouer la « préférence urbaine ». Il n'est que de voir les incessants chantiers : rocares, bâtiments publics, marchés, pour comprendre que l'on assiste à une croissance démographique explosive. Si Mamoudzou est passée de 1 000 habitants en 1966 à plus de 5 000 en 1985 et peut-être le double aujourd'hui, elle le doit à sa place centrale dans le réseau de communication qu'elle distribue et centralise, à ses infrastructures (administration, hôpitaux, lycées, banques...) et à son pouvoir économique car c'est là que l'on a, à condition d'avoir la chance d'avoir un emploi, la possibilité d'obtenir ses 15,84 F de salaire horaire ouvrant la porte à l'émergence sociale, ce qui, inévitablement, reproduit un modèle de macrocéphalie dont on sait, depuis bien longtemps, les effets dévastateurs sur l'aménagement et la gestion du territoire.

Une société menacée de déstabilisation

Le défi de société à Mayotte est bien celui de la percussive par un « progrès » occidental d'une société de « mahorité » c'est à dire de

spécificités culturelles, qui d'ailleurs ne sont pas uniquement religieuses, qui la structurent profondément. Culture de tradition orale, Mayotte est marquée par l'autorité traditionnelle, celle qui est délivrée par le Foundi, le maître coranique, le cadî, les chefs de village. La vision et la pensée occidentale, française, par « touche homéopathique » mais ô combien efficace car elle apporte les équipements, l'amélioration des conditions de vie, tend à orienter la société vers des valeurs individuelles au détriment de la règle jusque là essentielle de fonctionnement fondée sur la primauté du groupe. Ce faisant elle conduit à des conflits, les rapports sociaux traditionnels se heurtant, de plus en plus, à des comportements nouveaux nés de la scolarisation des jeunes générations, de « l'émancipation » des femmes, des nouvelles pratiques professionnelles. Cela conduit inévitablement à déstabiliser un système qui avait permis tant bien que mal à une population de vivre et rien que pour cela ce n'était pas si mal. Déjà la solidarité se lézarde au « profit » d'un individualisme qui pèse sur la démographie, l'environnement, l'économie (il n'est qu'à voir la croissance des importations), ce qui fait peser bien des incertitudes sur le « demain » de Mayotte<sup>9</sup>.

#### DÉFI DE DÉVELOPPEMENT

Dans ces quinze dernières années, avec l'accélération de l'engagement financier de l'Etat, le « dynamisme économique » a semblé se mettre en marche, dans un pays qui, en 1975, « était plus proche de l'Afrique de 1905, celle du D<sup>r</sup> Schweitzer, que de l'économie contemporaine de la plupart des pays africains même les plus pauvres »<sup>10</sup>.

9. L'identité mahoraise et le statut personnel ont été au cœur du débat du groupe de réflexion sur le futur statut de Mayotte qui vient de rendre son rapport au gouvernement. Dans leur compte rendu, le groupe local (Mahorais autour du Préfet) avait ciblé des éléments auxquels la société restait attachée (la religion, l'esprit d'entraide et de solidarité, le refus de l'assistanat), des éléments en train d'évoluer (la pratique religieuse, la cellule familiale, la place des enfants et des femmes...), des éléments à faire évoluer (l'enseignement coranique, l'autorité des anciens...). Ceci explique que le rapport parle, dans sa conclusion, « d'impossibilité comme d'inopportunité d'opérer une politique trop rapide d'assimilation ». Dans un langage plus direct on dirait qu'il s'agit d'un problème dont la résolution ne peut venir que des Mahorais eux-mêmes. C'est d'ailleurs le langage que nous avons toujours tenu et qui justifie notre participation aux travaux du groupe de réflexion.

10. Extrait du Plan de Développement de Mayotte, 1979-1985, 3 vol., Dzaoudzi, mars 1979.

L'étroitesse du marché local, la faiblesse des investissements et du secteur productif privé, l'offre de qualification encore très faible sont les principales caractéristiques d'une économie dont la commande publique est, voire sera longtemps encore, le principal moteur économique. Les interventions publiques qui ont dans un premier temps privilégié le réseau routier, les infrastructures de communications ouvertes sur le monde (port, aéroport) et qui, aujourd'hui, s'orientent vers l'assainissement, les équipements scolaires, le logement, sont les grandes pourvoyeuses d'emploi et de salaires. Comme pour son « voisin » réunionnais, mais à une échelle beaucoup plus infime, les transferts financiers financent les importations<sup>11</sup>. Les interventions de l'Etat se font par les concours de l'Etat (900 millions de francs en 1996) : budget de la Collectivité, dépenses relatives au fonctionnement des services publics et aux équipements publics et par les dispositifs de politique conventionnelle (contrat de plan, convention de développement économique et social).

Le PIB — dont on peut douter de l'efficacité comme indicateur dans ce type de pays — est passé de 630 à 755 millions de francs, entre 1989 et 1992. Avec un PIB par habitant de 789 \$ en 1992, Mayotte semble présenter un niveau de vie qui est bien supérieur à celui des Comores mais 13 fois inférieur à celui de La Réunion. Son économie est toujours difficilement financée et les qualificatifs de sous-monetarisation (même si la masse monétaire est passée de 10 millions de francs en 1977 à 990 millions de francs en 1990) et sous-bancarisation sont toujours d'actualité. La fiscalité relève toujours de la seule compétence de la collectivité percevant les impôts directs et indirects — dont on relèvera un impôt sur le revenu prélevé à la source —, ce qui placerait Mayotte à l'avant-

---

11. Nous nous appuyons ici sur les excellentes analyses de notre collègue J.-Y. Rochoux (MCF, Sciences Economiques) présentées au Colloque Mayotte (1991) et dans différents rapports et travaux présentés récemment (1997) et membre du groupe de réflexion sur le statut. Il décrit l'évolution des importations (20 millions de francs en 1976, 116 millions de francs en 1982, 657 millions de francs en 1995) comme « normale » car conséquence directe du « branchement » institutionnel sur la métropole, ce qu'il appelle « l'effet Réunion ». Système qui est à la fois déterminant car permettant de financer plus de dépenses — donc octroyant plus de revenus — et décevant car n'enclenchant que très peu d'effet multiplicateur compte tenu de la quasi-absence d'acteurs productifs locaux, ce qui conduit à une accélération du déficit de la balance commerciale (-110 millions de francs en 1982, -639 millions de francs en 1995).

garde de ce type de recouvrement. Un système qui rapporte autour de 300 millions de francs dont 75 % proviennent des taxations indirectes, fortement dérogatoire par rapport à la métropole et que la « départementalisation » devrait – douloureusement – régler. Cette « faiblesse » de financement se retrouve avec des budgets communaux qui ne sont abondés que par la dotation de l'Etat.

L'activité productrice, de surplus difficile à mesurer par le manque criard de données fiables, repose, au niveau des marchés externes sur quelques exportations dont les pourcentages par rapport au PIB sont faibles (de l'ordre de 2 %). Situation tout à fait logique puisque nous sommes dans une économie de « rente administrative »<sup>12</sup>. Sur le marché interne on observera les tentatives – souvent réussies – de l'import-substitution. Dans ce domaine le secteur agro-alimentaire domine (yaourts, jus de fruits, produits d'élevage, riz...) ainsi que ce qui tourne autour du bâtiment (menuiserie PVC, grillage, tôles...). Mais là encore on relèvera la « modestie » de l'activité productive monétarisée. Quant au tourisme, il est encore modeste avec quelques milliers de visiteurs (6 000 en 1995), un peu plus d'une dizaine d'hôtels mais un potentiel que l'on peut qualifier d'important, notamment grâce au magnifique lagon et à la barrière corallienne.

Quoiqu'on en dise Mayotte reste encore un pays où l'agriculture traditionnelle fait force de loi. 75 % des 23 000 ménages (40 % en zone urbaine et 90 % en zone rurale) pratiquent des activités traditionnelles, de subsistance, agriculture et pêche qui assurent aux Mahorais une nourriture abondante, variées mais présentant quelques carences en protides, lipides. C'est toujours une agriculture vivrière, dont on estime que seuls 1/5 sont « commercialisées », autour des associations : riz pluvial, bananes, manioc, noix de coco. Si l'augmentation de la demande est un atout pour le développement de l'activité agricole, la pénurie de terres, l'absence d'assise foncière clairement et définitivement établie<sup>13</sup>, les pratiques du brûlis, sont des contraintes qui peuvent expliquer la stagnation de l'activité agricole, de plus en plus incapable, de répondre à une croissance de la demande, ce qui justifie les importations et, par ricochet, la condamne. Le temps joue contre les équilibres et le

12. J.-Y. Rochoux, déjà cité.

13. Le foncier est aussi un point noir de par la juxtaposition de droits différents. Une clarification s'impose certes mais on peut espérer qu'elle ne sera pas conduite par un système régalien inadapté au pays.

développement de l'agriculture qui pourtant est l'un des meilleurs outils pour assurer sécurité alimentaire et emplois (ou mieux : activités).

Plus que jamais Mayotte est en position délicate. Plus que jamais elle a besoin de la solidarité nationale mais plus que jamais la situation nécessite que les plans de développement ne soient pas des exercices de gestion économique mais bien des plans qui aident à construire une société plus juste dans le partage des richesses.

## DÉFI POLITIQUE

Depuis 1975, « l'Affaire Mahoraise » empoisonne la vie de Mayotte, voire de la région et gêne la France. Depuis 1975, dans les instances internationales (ONU), ou Continentales (OUA), le sujet est brûlant. Même si cela s'est atténué, nombreux sont ceux qui opposent une « fin de non-recevoir » à ce processus qu'ils présentent comme une « balkanisation des Comores » inadmissible devant le droit international. Tout aussi vivement les partisans de Mayotte française, et notamment les Mahorais, en plusieurs occasions, font état du droit des peuples à disposer de leur territoire et s'abritent sous le parapluie de la Constitution française. « Impasse juridique »<sup>14</sup> qui se double d'une situation inconfortable pour Mayotte. Elle est absente de la COI et même les « Jeux des Iles de l'océan Indien » lui sont refusés. Erigée depuis 1976 en Collectivité Territoriale de la République Française, Mayotte a un statut « sui generis » hybride puisqu'elle n'est ni un DOM, ni un TOM. Même si la structure départementale est présente (Préfet, Conseil Général...), on peut penser, sans grand risque d'être contesté, que le législateur a trouvé, par cette formule, un moyen de laisser du « temps au temps », espérant, sans doute, que l'un des deux protagonistes (Mayotte et la République Islamique des Comores), se lasse de lui-même. On connaît la suite : rien de tout cela n'est arrivé.

Si Mayotte s'installe progressivement dans une départementalisation de fait, de par tout le train de mesures économiques, fiscales et institutionnelles, la question du statut est de plus en plus d'actualité et attendue avec impatience par cette population lasse de voir les échéances être repoussées. Départementalisation ? Départementalisation adaptée ? Collectivité Territoriale ? Territoire d'Outre-mer ? Ce sont là des pistes sur lesquelles le récent groupe de

---

14. Formule de notre collègue A. Oraison, Professeur de Droit.

réflexion a travaillé<sup>15</sup> et qui agitent les différents milieux. Il est un fait incontournable : le développement économique, social et culturel ne peut être véritablement débattu puis construit tant que le problème statutaire ne sera « définitivement » défini. Mayotte a besoin d'un « cadre », librement déterminé par les Mahorais, accepté par tous. Tant que celui-ci sera provisoire on ne pourra créer ce lieu de débat d'où sortira le futur d'un pays, futur qui devra, s'il veut exister, prendre en compte ses relations avec les autres îles des Comores.

## CONCLUSION : MAYOTTE ET LE MONDE

La « marge » est une bordure, une limite dotée de quelque épaisseur et considérée comme une position de subordination, qui contient l'idée d'espace vide, libre (Larousse).

Les handicaps économiques, sociaux et l'isolement concourent à laisser Mayotte « hors du Monde ». Cela peut expliquer les besoins des Mahorais de se « continentaliser ». Pour « exister » ils sont prêts à accepter un centralisme qui reste, malgré ses évolutions, très « jacobin », prêts à accepter l'indifférence – quand ce n'est pas le rejet – des populations de l'hexagone et autres DOM même – voire surtout – voisins. Ils se risquent à faire le pari de la départementalisation au moment même où ceux qui l'ont, en voient les limites pour leur développement futur dans l'espace india-océanique.

Mayotte a une stratégie d'avenir qui n'intègre pas la mondialisation, elle s'accroche à un système « Etat-Nation », certes dépendeur de richesses, au moment où le modèle est contesté par les « Etats-Régions ». Nous n'avons pas la prétention de leur dire ce qu'ils ont à faire car nous avons trop de respect pour ce peuple si attachant mais il nous semble que ce n'est qu'en regardant vers l'extérieur, en valorisant son propre substrat îlien, en tissant des relations de partenariat avec tout son environnement géographique, qu'elle pourra « être dans le Monde ».



15. Membre de ce groupe, nous ne ferons point apparaître les analyses auxquelles nous avons abouti. Le rapport doit permettre au gouvernement de préparer le texte qui devrait être proposé aux Mahorais avant la fin de ce siècle.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLIBERT C., *Mayotte : plaque tournante et microcosme de l'océan Indien occidental ; son histoire avant 1841*, Paris : Anthropos, 1984.
- BATTISTINI R., VÉRIN P., *Géographie des Comores*, Paris : Nathan, 1984.
- CHAGNOUX H., HARIBOU A., *Les Comores*, Paris : PUF, « Que sais-je ? », 1980.
- FONTAINE G., « Les défis Mahorais », dans *La France dans ses régions*, ouvrage piloté par A Gamblin, Paris : SEDES, 2<sup>e</sup> édition, 1997.
- FONTAINE G., *Mayotte*, coll. « Méridiens », Paris : Karthala, 1995.
- FONTAINE G., *Mayotte, une collectivité territoriale française entre traditions et modernité*, Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, Université de Montpellier 3, n° 1 de 1996.
- FONTAINE G., *Société et Economie de Mayotte*, Thèse de Doctorat, Université de Nice, 1987.
- GOHIN O. et MAURICE P. (sous la direction de), *Mayotte : Actes du Colloque Universitaire 1991*, Université de La Réunion, LGDG, 2<sup>e</sup> édition, 1996 (15 communications).